

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220708

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
20 juillet 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
20 juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 28

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M. LEDIEU Christophe

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

M. POTTIER Louis

Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE

Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT

Mme RENARD Candy

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

OPAH

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux « autonomie de la personne » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de juillet :

| Nom | Montant HT des travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (hors CCVBA) | Montant subvention CCVBA | Reste à charge pour le propriétaire (HT) |
|---------------------|--------------------------------------|--|--------------------------|--|
| SOUCHAY Jeannine | 2 841 € | 50 % 1 420,50 € | 500 € | 920,50 € |
| RAVAUD Daniel | 24 157 € | 35 % 12 454,95 € | 500 € | 11 202,05 € |
| GUILLONNEAU Raymond | 7 130 € | 50 % 3 565 € | 500 € | 3 065 € |
| CHENIER Reine | 5 083 € | 50 % 2 541,50 € | 500 € | 2 041,50 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS*